

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU MERCREDI 11 DECEMBRE 2024**

L'an 2024, le onze décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LONGUEAU s'est réuni dans le hall de l'école maternelle Louis Prot, sous la présidence de Monsieur Pascal OURDOUILLÉ, Maire, en session ordinaire.

La convocation individuelle et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 05 décembre 2024 aux conseillers municipaux.

L'ordre du jour a été affiché au panneau d'affichage de la mairie le 05 décembre 2024.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Pascal OURDOUILLE, Marie-Christine DARROUX, Stéphane BLIN, Carole GUENARD, Lionel MARIE, Lysiane DANTIN, Grégoire GAYINO, Véronique DEaubonne, Jean-Claude DELOHEN, Corinne FOVET, Patrice BOUCHER, Jean DISMA, Pascale HOuze, Christophe CHATEL, Sébastien COURBET, Thierry MARTEL, Roland ARNOLD.

Étaient absents excusés et ont donné pouvoir : Mesdames, Messieurs, Céline ROHAUT à Sébastien COURBET, Yannick DHAILLE à Lionel MARIE, Ingrid VILLIERS à Stéphane BLIN, Sylvie PORQUET à Roland ARNOLD.

Étaient absents excusés : Mesdames, Messieurs, Éric MAQUET, Nicole ERIPRET, Corinne RIGOBERT, Magalie PASQUIER, Nathalie MARCHAND, Patrick DEROGY, Delphine LEBEAU, Fabrice DEVAUX.

Secrétaire de séance : Carole GUENARD.

2024/12-11/01  
DECISION MODIFICATIVE N°4

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire expose au conseil municipal que,  
Vu le budget voté,

Considérant la nécessité de rééquilibrer les sections de fonctionnement et d'investissement :

**FONTIONNEMENT DEPENSES**

Article 64111- 020 Rémunérations principales	+ 60 000.00€
Article 65888 - 020 Autres charges gestion courantes	- 121 889.43€
Article 661121 - 020 ICNE	+ 3 650.00€
Article 6811 – 01 Dotations amortissements	+ 58 239.43€

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre 040 - Dotations amortissements	+ 58 239.43€
---	--------------

Articles 2802- Fonc. 01

28031	70.72€
2805	3 518.23€
28128	2 181.42€
281312	394.13€
281316	330.67€
281318	187.40€
281351	4 474.71€
28138	802.92€
28151	10 663.23€
281534	1 380.51€
281538	2 336.14€
281568	611.42€
2815731	144.67€
2815738	1 343.06€
2815741	864.66€
28158	18 870.25€
28181	7 168.07€
281838	292.54€
28188	2 297.68€

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Opération 86 Ecole Baroux

Article 21312 – 212 + 58 239.43€

Le conseil municipal, après délibération, DECIDE :

**Article 1** : de modifier le budget comme suit :

**FONTIONNEMENT DEPENSES**

Article 64111- 020 Rémunérations principales	+ 60 000.00€
Article 65888 - 020 Autres charges gestion courantes	- 121 889.43€
Article 661121 - 020 ICNE	+ 3 650.00€
Article 6811 – 01 Dotations amortissements	+ 58 239.43€

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre 040 - Dotations amortissements	+ 58 239.43€
Articles 2802- Fonc. 01	307.00€
28031	70.72€
2805	3 518.23€
28128	2 181.42€
281312	394.13€
281316	330.67€
281318	187.40€
281351	4 474.71€

28138	802.92€
28151	10 663.23€
281534	1 380.51€
281538	2 336.14€
281568	611.42€
2815731	144.67€
2815738	1 343.06€
2815741	864.66€
28158	18 870.25€
28181	7 168.07€
281838	292.54€
28188	2 297.68€

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Opération 86 Ecole Baroux  
Article 21312 – 212

+ 58 239.43€

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Carole GUENARD



Le Maire

Pascal CURDOUILLE

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de suffrages exprimés : 21

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de  
la Somme le 13 DEC 2024  
Ainsi que sa publication.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès des services municipaux, ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans le Tribunal Administratif d'Amiens.